

SOUTENEZ LES FORMATIONS DE L'INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE



IFPASS CFA de l'Assurance

Laurent HARTMANN
Directeur administratif et financier
+33 (0) 1 47 76 58 00
taxeapprentissage@ifpass.fr

172-174 rue de la République
CS 40049
92817 Puteaux Cedex



TAXE D'APPRENTISSAGE
2019

Misez sur l'excellence dans la formation de vos futurs collaborateurs

En 2018, grâce à vous, nous avons :

- Proposé de nouvelles modalités d'apprentissage digitalisées
- Développé de nouveaux parcours en apprentissage :
 - Le BTS Assurance en 18 mois
 - Le Bachelor Assurance et gestion de patrimoine
 - Le Conseiller en assurances
- Développé l'offre en alternance sur l'ensemble du territoire
- Renforcé l'équipe d'intervenants chargés des visites pédagogiques en entreprise
- Mieux accompagné les jeunes vers la signature d'un contrat (accompagnement individualisé, en face à face et digital, plus de job-datings)
- Mis en oeuvre des actions d'amélioration pour renforcer notre démarche Qualité (questionnaire de fin de formation, communication auprès des tuteurs, des jeunes et de tous publics...)

Nos projets 2019 :

- Nous améliorerons la visibilité de notre CFA par la création d'une landing page dédiée
- Nous construirons un parcours de remobilisation et de formation pour les publics éloignés de l'emploi
- Nous démultiplierons notre campus digital
- Nous vous proposerons un webinar sur notre offre en alternance, les métiers visés et les compétences associées

L'IFPASS EN CHIFFRES...



Près de **1 500** élèves en alternance



11 formations diplômantes



34 formations certifiantes dont 15 inscrites à l'inventaire et CPFables



Près de **400** formations qualifiantes



+ 1 000 enseignants et vacataires



85 % de réussite aux examens



Présence dans **21** bassins d'emploi



Et près de **7 100** personnes formées/an

« Depuis 4 ans, nous nous efforçons de toujours mieux répondre à vos attentes notamment en digitalisant et en innovant dans les modalités et les programmes pédagogiques. »

Nous vous sollicitons à nouveau pour verser votre Taxe d'Apprentissage à l'IFPASS et au CFA de l'Assurance pour nous permettre de continuer à vous accompagner dans la transformation de notre secteur avec le développement de l'apprentissage des nouvelles compétences requises. »

Laurent ARACHTINGI,
Directeur Général de l'IFPASS

Engagez-vous pour l'avenir de notre secteur en versant votre taxe d'apprentissage à l'IFPASS et au CFA de l'Assurance !

Soutenez les formations technologiques et professionnelles dispensées dans le cadre de la formation initiale à l'IFPASS :

- En versant prioritairement votre quota libre à l'IFPASS*

Soutenez l'apprentissage au CFA de l'Assurance :

- Si le CFA de l'Assurance accueille des apprentis de votre entreprise :
 - Par le Quota à hauteur du coût de formation publié par la Préfecture de Région.
 - En utilisant le Barème (A et/ou B), si le Quota est insuffisant.
- Si vous n'avez pas d'apprentis ou si vous disposez de quota libre, vous pouvez également affecter celui-ci au CFA de l'Assurance.

INFOS PRATIQUES

Votre versement doit passer par votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA), notamment de branche.

CFA de l'Assurance :

Code UAI : 0922650F

IFPASS :

Code UAI : 0922649E



Pour toutes vos questions,
n'hésitez pas à nous contacter !

Laurent HARTMANN
01 47 76 58 00
taxeapprentissage@ifpass.fr

* : cf. article L 6241-6 du Code du Travail